

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°179/2022

Séance du 17 novembre 2022

Date de la Convocation : 10 novembre 2022

Heure de la séance : 19 h 00

Président de séance : Guillaume LEPERS (Président)

Secrétaire de séance : Estelle HENault-BLINEAU

Présents : MM et Mmes AJON Bernard, BARTHEROTTE Corine, BERNOU Pierre, BERTOMEU Serge, BLAZEJCZYK Maëlle, BORDERIE Jacques, BOTTEGA Josiane, BRUYERE Michel, CABAS Jean-Paul, CHARBONNIER Angélique, CHAROLLAIS Gilles, CLERC Xavier, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELESTRE Christel, DELLIAUX Anne, DOMINIQUE Jean-Max, DULAURIER Jean-Jacques, FORGET André, FRIEDRICHS Cyril, GILLET Christian, GRENIER Marie-Laure, GROSJEAN Gilles, , GUEUDIN Freddy, HENault-BLINEAU Estelle, HOUSSIN Gilles, HUC Serge, HUERGA Jean-Pierre, LAFOSSE Jean-Marie, LALANNE Didier, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, MESSAOUDI-LOUBET Malika, MOMBOUCHET Brigitte, MOURGUES Pascal, PERIQUET Laurent, PLANTE Bertrand, PRELLON Christelle, PUDAL Pierre-Jean, REDON Jean, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, ROUSSEAU Christian, SUPPI Patricia, VAQUIER Béatrice, VENTADOUX Yvon, VIEIRIA Maria de Lurdes, VICTOR Guy

Etaient représentés : M. BRUNET André par M. REGNIER Gérard, M. DA SILVA Cédric par M. HUC Serge, Mme LAFAYE-LAMBERT Christiane à M. VENTADOUX Yvon, M. MARS Xavier par Mme LEVEQUE Catherine, Mme MATHALOU Laurence à M. ROUSSEAU Christian, Mme NICODEMA Héléna à Mme BOTTEGA Josiane, M. PEREUIL Jean-Paul à M. LALANNE Didier, SEUVES Jean-Pierre par M. MOURGUES Pascal, M. ZIANI Samir par M. Xavier CLERC,

Etaient absents : BOUYSSONNIE Thomas, LADRECH Frédéric, TALOU Léopold

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

Le service de l'assainissement non collectif est financé uniquement par la redevance perçue auprès des usagers du service, après service rendu. Les différentes redevances existantes sont définies dans le règlement de service (article 23).

Suite à la suppression des aides de l'agence de l'eau en 2020, il est nécessaire, afin d'équilibrer le budget, d'augmenter de 5 % les redevances.

Les tarifs sont les suivants :

Types de redevance	Prestations	Tarif
Instruction des permis de construire	Attestation de projet	72 €
	Contrôle de bonne exécution des travaux	118 €
Réhabilitation suite à un	Contrôle de bonne exécution des travaux	118 €

contrôle de l'existant		
Contrôle périodique de l'existant	Diagnostic	118 €
	Contrôle de bon fonctionnement	118 €
Contrôle lors de Vente	Contrôle de bon fonctionnement	118 €
Pénalités	Contre-visite Déplacement sans intervention	50 €
Pénalité (art L1331-8 du Code de la Santé Publique)Redevance pour contrôle majorée de 100 %	Absence d'installation d'assainissement.Absence de mise en conformité dans les délais.Refus de contrôle	236 €

Prestations complémentaires		
A la demande de l'utilisateur	Passage caméra	105 €
	Mesure du niveau de boues	50 €

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la commission assainissement du 2 novembre 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

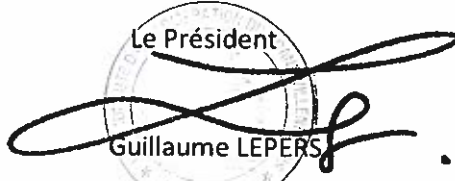
Où l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité,

- 1°) **D'adopter** les tarifs de l'assainissement non collectif à compter de l'année 2023 tels que présentés dans l'exposé qui précède ;
- 2°) **De dire** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Certifié exécutoire le 23 NOV. 2022
Publié le 23 NOV. 2022

Casseneuil, le 23 NOV. 2022
Extrait certifié conforme

Le Président
Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.